

COMPTE-RENDU Du CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT PEVER
Du VENDREDI 19 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Présents : Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Pascal MARTIN, et Mesdames Pascale LE YAN, Hélène ALLAINGUILLAUME, Guillaume THORAVAL, Pascal BOULVARD et Mesdames Gaëlle MENOUE et Françoise KERYER.

Absents : Monsieur Stéphane JOUAN, Mesdames Gaëlle MENOUE, Josiane LE GUENNIU (procuration à M. Jean JOURDEN) et Françoise KERYER.

Ordre du jour :

1. Point sur le PLUiH
2. Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du Leff Armor Communauté
3. Demande de participation des frais de scolarité d'un élève hors commune pour l'année 2018/2019
4. Rénovation des logements communaux
5. Organisation du repas du 8 mai
6. Récapitulatif de tous les tarifs de la mairie
7. Questions diverses

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Hélène ALLAINGUILLAUME propose sa candidature,

A l'unanimité, Hélène ALLAINGUILLAUME est nommée par le conseil secrétaire de séance.

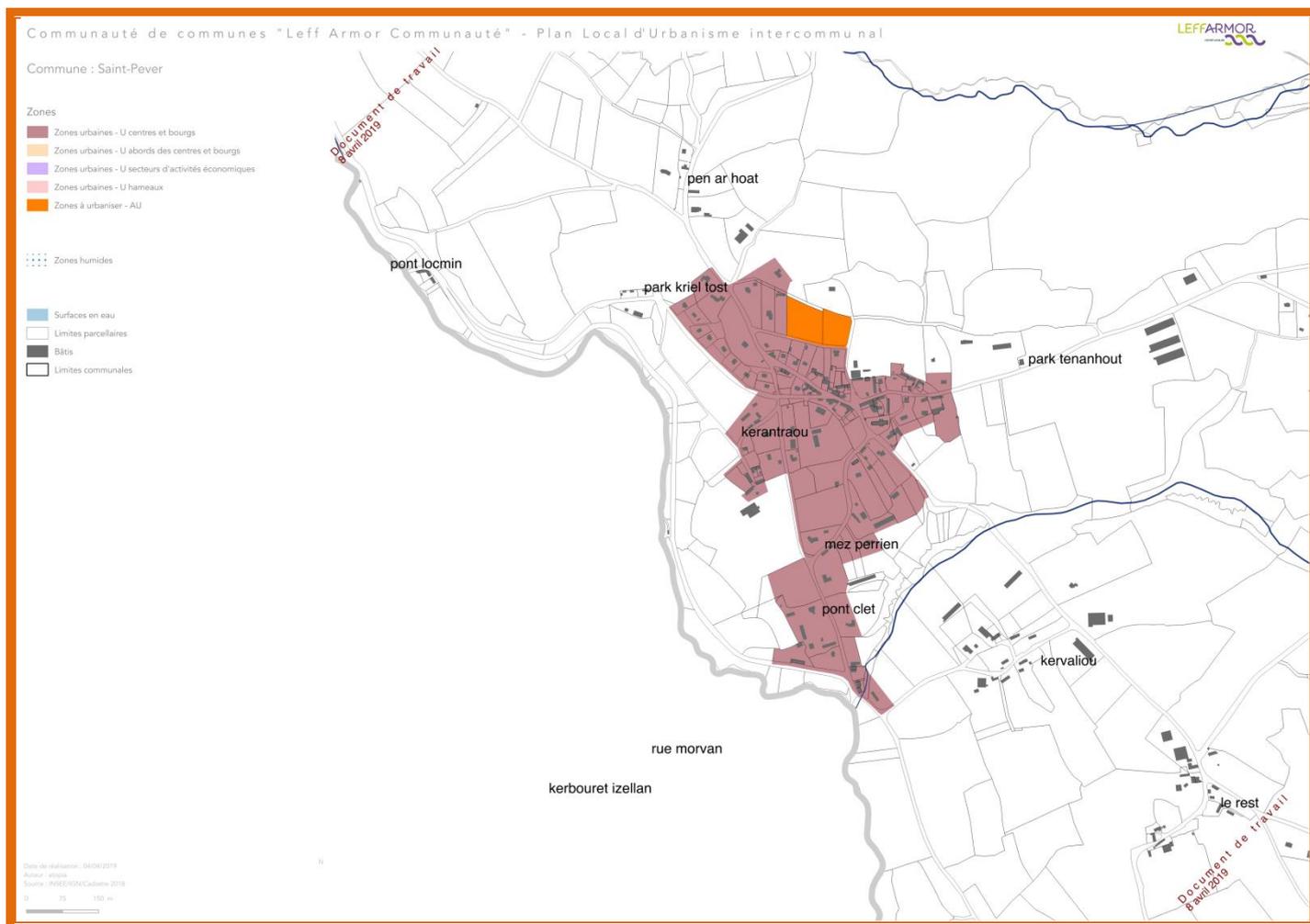
Objet : Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 21/03/2019

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2019 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte-rendu des délibérations de la séance du 21 mars 2019.

Point sur le PLUiH

Monsieur Guy MOISAN, adjoint au Maire informe qu'il a participé à plusieurs réunions concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pour la commune de Saint-Péver. Différents points ont été abordés lors de ces échanges avec le Leff Armor Communauté et le bureau d'étude ATOPIA ce qui a permis de définir cette carte (document de travail) :



Validation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du Leff Armor Communauté (CLET)

Monsieur Le Maire fait lecture à l'assemblée du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 29 janvier 2019.

L'ordre du jour était l'évaluation financière et la validation des charges transférées dans le cadre de l'adoption des statuts communautaires (participation contingent Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), harmonisation des subventions « sport et culture », cotisation Adhésion aux Droits des Sols (ADS)/service commun).

Concernant la commune de Saint-Péver, celle-ci ne paiera plus directement une cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Dans le cadre des charges transférées, c'est le Leff Armor Communauté qui regroupera le montant total des 27 communes pour payer directement le SDIS.

Le montant de la cotisation pour Saint-Péver s'élève à 7 451 euros.

Dans le cadre de l'application de la loi ALUR et afin d'accompagner les communes dans leur gestion de dossiers d'urbanisme, Leff Armor Communauté a créé un service mutualisé afin de prendre en charge l'instruction des actes et des autorisations d'urbanisme.

La commune de Saint-Péver délègue donc la compétence au Leff Armor Communauté (LAC) concernant l'instruction des dossiers d'urbanisme et à ce titre lui verse une cotisation. En 2018, la commune a versé la somme de 1 439 euros au LAC.

De plus, la commune de Saint-Péver a versé en 2018 une attribution de compensation au LAC d'un montant de 4 708 euros concernant les charges transférées du PLUiH.

Le rapport de la CLET propose que la commune de Saint-Péver paye une cotisation d'un montant total de 13 598 euros pour l'année 2019 au LAC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Procès-Verbal de la CLET de Leff Armor Communauté en date du 29 janvier 2019.

INDIQUE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 aux comptes 739211 et 65548 en dépenses de fonctionnement.

Demande de participation aux frais de scolarité d'un élève hors commune pour l'année 2018/2019

Les communes participant financièrement aux charges scolaires sont Saint-Fiacre et Senven-Léhart.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le montant voté pour l'année scolaire 2017-2018, à savoir 560,00 € par élève.

Considérant le coût de fonctionnement de l'école ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le coût forfaitaire de la scolarité d'un élève pour les communes extérieures à 580 euros pour les élèves de maternelle et de primaire pour l'année scolaire 2018-2019.

Rénovation des logements communaux

Le logement communal situé au 3 Route d'Avaugour a besoin d'un rafraîchissement. Deux entreprises se sont déplacées pour estimer le montant des travaux de rénovation pour la peinture :

Le Provost Jimmy à Saint-Adrien propose un devis pour un montant de 4 900 euros HT.

Elles décors de Brélidy propose un devis de 7 575.56 euros HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE le devis de l'entreprise LE PROVOST pour un montant de 4 900 euros HT.

Organisation du repas du 8 mai

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé un devis au traiteur Le Ru à Bourbriac. Le coût du repas est de 25 Euros/personne. Il convient de choisir le menu. Monsieur le maire rappelle que les personnes désirant y participer devront s'inscrire à la mairie. Le repas sera payé par la municipalité si la personne est âgée de 60 ans et plus. Les autres participants devront régler la somme de 25 euros/personne directement au traiteur.

Les élus choisissent le menu suivant :

Kir, potage, assiette terre mer (salade, foie gras, toasts, confiture de figue, saumon fumé, crevettes), veau marengo et garnitures, salade croustillant camembert et pomme caramélisée, bavaroise et café.

Récapitulatif des tarifs de la mairie valable à compter du 1^{er} janvier 2019

Vu la délibération n° 02-02/2013 du 15 février 2013 définissant les tarifs de concession au cimetière et de la révision des loyers ;

Vu la délibération n° 032-13-07-2018 du 13 juillet 2018 définissant le tarif d'un repas enfant à la cantine,

Vu la délibération du 9 juillet 2009 définissant le tarif de la garderie et du repas adulte à la cantine,

Vu la délibération du 9 juillet 2009 concernant la facturation de la mairie à l'administré pour la casse ou la perte de la vaisselle lors de la location de la salle polyvalente,

Vu la délibération du 24 janvier 2014 définissant les tarifs du columbarium,

Considérant la demande de la trésorerie de Guingamp souhaitant une délibération regroupant tous les tarifs communaux pour une meilleure organisation,

Cimetière :

Concession trentenaire : 75.00 euros

Concession sur 15 ans : 40.00 euros

Columbarium :

15 ans : 250 euros

30 ans : 500 euros

Loyer :

La révision sera étudiée au mois de mars en fonction de l'Indice de Référence des Loyers.

Cantine :

Repas enfant : 2.60 euros

Repas adulte : 4.70 euros

Garderie :

De 7h15 à 7h30 : 0.30 cts

De 7h30 à 8h00 : 0.60 cts

De 8h00 à 8h30 : 0.60 cts

De 8h30 à 9h00 : 0.30 cts

De 16h30 à 17h30 : 1.35 euros (goûter)

De 17h30 à 18h00 : 0.60 cts

De 18h00 à 18h30 : 0.60 cts

Location des salles communales :

Tarifs de location salle polyvalente

Libellé	Sur la commune de Saint-Péver	Extérieur(s) à la commune
Forfait weekend (2 jours) pour les particuliers	160.00 €	280.00 €
Association	Gratuit	Gratuit
Réunion	Gratuit	Gratuit
Goûter-apéritif (pour 3h maximum de location)	60.00 €	100.00 €
Cafés d'enterrements	Gratuit	-
Réveillon	270.00 €	-
Caution	200.00 €	500.00 €

Tarifs de location de l'espace socio-culturel

Libellé	Sur la commune de Saint-Péver	Extérieur(s) à la commune
Forfait weekend (2 jours) pour les particuliers	120.00 €	200.00 €
Association	Gratuit	Gratuit
Caution	200.00 €	200.00 €

Prix de la vaisselle en cas de casse ou de perte lors de la location de la vaisselle dans la salle des fêtes :

Assiette plate	2,24 €
Assiette creuse	2,24 €
Assiette dessert	1,84 €
Tasse café	0,98 €
Soucoupe tasse café	0,56 €
Pichet	1,75 €
Verre 16cl	1,22 €
Verre 19 cl	1,29 €
Flûte	1,46 €
Cuillère table	0,94 €
Cuillère dessert	0,92 €
Fourchette	0,94 €
Couteau	1,56 €
Louche	5,30 €
Ecumoire	4,80 €
Plateau	9,90 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE tous les tarifs énumérés ci-dessus.

Questions diverses

Ressources humaines

Le technicien espaces vert prend sa retraite début octobre. Il convient de prévoir une réunion avec la commune de Saint-Fiacre et le centre de gestion pour organiser son remplacement (emploi partagé Saint-Péver/St-Fiacre, salarié du centre de gestion).

Planning de présence des élus pour les élections européennes du 26 mai

8h00-10h30 : Jean JOURDEN et Josiane LE GUENNIUO

10h30-13h00 : Hélène ALLAINGUILLAUME et Pascale LE YAN

13h00-15h30 : Guy MOISAN et Guillaume THORAVAL

15h30-18h00 : Pascal BOULVARD et Pascal MARTIN

Isolation de l'école

L'entreprise Sébastien CLOAREC est intervenue pendant les vacances d'avril pour effectuer l'isolation de l'école.

Date du prochain conseil municipal

Les élus feront une réunion de conseil municipal le 7 juin à 20h00.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Fin de séance à 22h30

Vu pour être affiché à la Mairie le 25/04/2019.

A SAINT PEVER, Le 19/04/2019